



PAM

PÔLE DE COOPÉRATION
DES ACTEURS DE
LA FILIÈRE MUSICALE
EN RÉGION SUD & CORSE

PANORAMA DES STRUCTURES ADHÉRENTES PAM - 2024

LE PAM : UN RÉSEAU RÉGIONAL AU SERVICE DE LA FILIÈRE MUSICALE

Association régionale, le PAM fédère les initiatives pour construire des solidarités et défendre des expressions musicales. Notre association constitue un espace de dialogue et de ressource qui renforce la filière musicale et contribue à son développement. Quels que soient leurs activités ou leurs modèles, les projets musicaux s'y engagent sans préjugé pour développer de nouvelles formes de solidarité.

Le PAM s'emploie à faciliter et inciter les démarches collectives de coopération et de co-construction avec les pouvoirs publics. Il se situe au carrefour du monde culturel et artistique, du monde de l'économie et des politiques publiques.

Le Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en région PACA et Corse est né en 2017 de la fusion de Phonopaca et Trema.

L'association se compose de plus de 115 membres et travaille autour de trois axes majeurs : l'animation et la coopération territoriale, la promotion de la diversité artistique et culturelle, être un partenaire des institutions publiques.

Composée d'une équipe salariée de quatre salariés (3 ETP), le PAM accompagne les acteurs et actrices pour porter ce projet doté d'un budget annuel de 200 000€. Les financeurs du PAM sont : la Région PACA, l'Etat - DRAC PACA, la Ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille et le Centre National de la Musique.



PERMETTRE UNE CONNAISSANCE FINE ET UNE VALORISATION DE L'ÉCO SYSTÈME MUSICAL

A la demande du Conseil d'Administration et des partenaires institutionnels, et malgré ses moyens limités; le PAM s'est engagé à mener une étude socio-économique en 2025 sur l'activité musicale régionale de ses membres. Il s'agit d'un enjeu clé, jamais réalisé à ce jour, puisqu'il vise à rendre davantage lisible la composition de l'écosystème et d'identifier ses besoins.

Cette étude a été réalisée par la collecte de données des adhérents, en analysant les chiffres au prisme d'autres régions. Ce dispositif d'Observation Participative et Partagée, déjà existant dans d'autres réseaux nationaux et régionaux, permet de mieux connaître nos adhérents et d'alimenter une cartographie permanente du secteur musical en région PACA.

Ces travaux d'observation participent aussi à cartographier le secteur musical afin d'en comprendre la structuration, le fonctionnement et les enjeux. En outre, cette mission alimente la réflexion sur la façon dont le PAM peut intervenir dans son écosystème à travers ses dispositifs tels que les actions d'information-ressource. Enfin elle peut contribuer à alimenter les réflexions dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques.



CONTEXTE & MÉTHODOLOGIE

Le PAM publie le premier panorama de ses membres. Cette démarche vise à qualifier les structures, identifier les manques et besoins, et dégager des pistes de travail collectif.

Le panorama se veut un outil de connaissance de la nature, de l'activité et des modèles socio-économiques des structures d'une filière confrontée à des enjeux multiples : transition écologique, numérique, parité femmes-hommes, formation des équipes, raréfaction des soutiens publiques, et in fine, le renforcement des initiatives artistiques et culturelles de musiques actuelles sur le territoire.

Le panorama repose sur les principes de l'Observation Participative et Partagée (OPP).

L'observation a vocation à être reconduite périodiquement afin d'en mesurer les évolutions.

Les données sont issues de l'année 2024 pour les structures ayant un exercice courant sur l'année civile, ou de la période septembre 2023 à août 2024 pour les structures ayant un exercice courant sur une saison.

Ce baromètre s'est déroulé en trois temps sur une durée d'avril à fin novembre 2025. L'élaboration de la trame a été faite à partir d'un tronc commun d'indicateurs, fruit des remontées d'expériences des groupements au sein de POPP. Nous souhaitons aussi qu'il puisse être rempli facilement et rapidement. Nous avons donc décidé de limiter les questions. Fort de ce premier travail, un comité technique Observation a été créé au sein du Conseil d'Administration afin de remplir le questionnaire "test" et de faire remonter les problèmes rencontrés. Après d'ultimes modifications, le questionnaire a été diffusé fin mai à l'ensemble des adhérents du réseau.



CONTEXTE & MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée du 15 mai au 26 novembre 2025, via le logiciel GIMIC, plateforme en ligne gérée par le collectif POPP.

Sur 107 adhérents en 2024, 88 structures y ont répondu soit 82 % des adhérents.

Ce taux de remplissage est comparativement haut par rapport à d'autres groupements menant des observations sur des panels et périmètres similaires néanmoins il a fallu relancer régulièrement nos adhérents par mail ou téléphone.

Le panorama présenté peut comporter des limites liées à des erreurs d'interprétation de certaines questions ou dans la transmission des données.

Le questionnaire soumis est amené à être développé à l'avenir afin de récolter des données plus précises.

Pour plus de lisibilité, les valeurs ont été arrondies à l'unité quand cela était possible. Certains totaux ne sont donc pas tout à fait égaux à 100 %.

Les comparaisons avec les régions des Hauts-de-France et de la Normandie proviennent d'études menées respectivement par Haute-Fidélité et NORMA.



Qu'est-ce que l'OPP ?

L'Observation Participative et partagée est une méthode qui vise à établir un mode relationnel participatif et partagé entre tous les participant.e.s (observateur.rice.s, observé.e.s et partenaires) tout au long de sa mise en oeuvre. Aussi bien dans la définition des objectifs que dans l'analyse. Le.a contributeur.rice peut se saisir à tout moment de l'observation pour produire de la donnée qu'il traite, donne à traiter, met en accès ou livre à son environnement professionnel, universitaire ou politique.

Cette méthode repose sur un socle de principes éthiques et sur un système de valeurs validées entre les différent.e.s acteur.rice.s qui s'y impliquent.



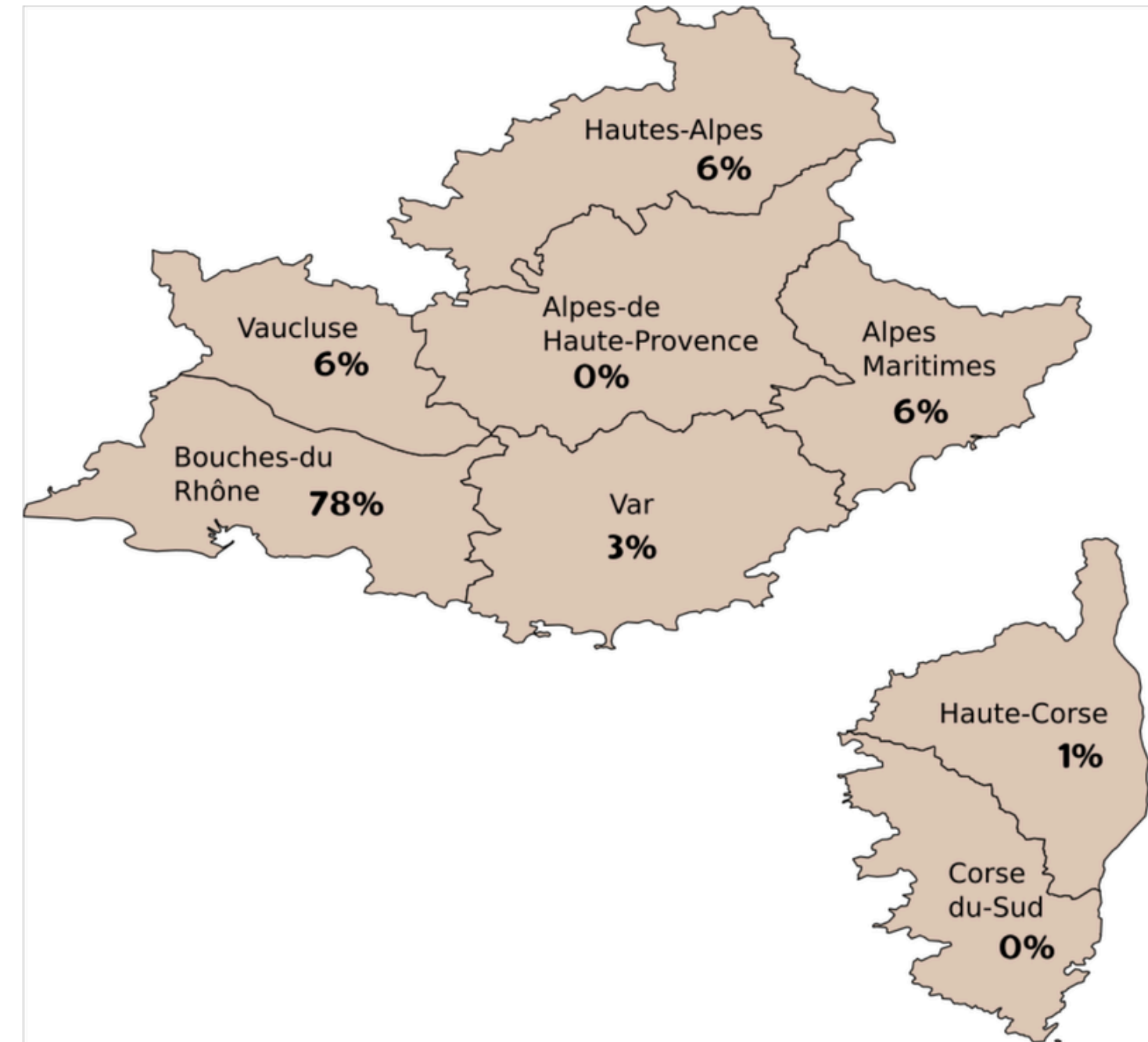
LES RÉPONDANTS

Le 6MIC / ADEQUATE/ AIM' / AJMI - LA MANUTENTION / AMI / ARTUP / ASSOCIATION ARTS ET MUSIQUE EN PROVENCE / ASSOCIATION ELECSTIC / ATELIER JAZZ CONVERGENCES / AUPRÈS DE MON ARBRE / AZUR MUSIC FESTIVAL / B-SIDE PROD / BABEL MUSIC XP * FIESTA DES SUDS / BI-POLE / LA BOITE À MUS' / BOUCAN / CABARET ALÉATOIRE / CENTRE CULTUREL DE MANDELIEU LA NAPOULE / CHARLIE FREE / CHINESE MAN RECORDS / CITÉ DE LA MUSIQUE DE MARSEILLE / LA CLIQUE PRODUCTION / COLLECTIF L'ART SCÈNE / COMMUNE DE NUIT / CIE DU BAYOU / CIE MONTANARO / CIE NINE SPIRIT / CONCERTO SOAVE / CORIACE / CYLID PUBLISHING * I.O.T RECORDS / DALIDA INSTITUTE / LES DÉCABLÉS * BRUIT BLANC / DU VIVANT DANS NOS CORDES / EDITIONS MILIANI / ELISIA / L'EMOUVANT IMMOBILE / ESPACE JULIEN / ÉTINCELLES PRODUCTIONS / FLUIDE PARADE / FREE MONKEY RECORDS / HEY BRONCO RECORDS / INTERNEXTERNE / INVENTA / IT'S OK / JOLLY ROGER ASSOCIATION / KAYA / LA BOITE À MUSIQUE / LA GARE DE COUSTELLET / LA GUINGUETTE SONORE / LES SCÈNES D'AUBAGNE / LIMITROPHE PRODUCTION / MAKE ME PROD / LE MAKEDA / MANIVETTE RECORDS / MARSEILLE JAZZ DES CINQ CONTINENTS / La MESON / MGM MANAGEMENT / MJC LEPREST / MPT VITROLLES / MUSICAL RIOT / NAÏ NO PRODUCTION / LE NOMAD' / NOMADES KULTUR / NOUVELLE VAGUE / NUITS DU SUD / NUITS MÉTIS / ODYSSÉE PRODUCTIONS / ONE KICK MUSIC / ORANE – MARSATAC / PANDA EVENTS / LES PASSAGERS DU ZINC / LE PETIT DUC / PIMENT ROUGE / PINEAPPLE FRENCH POP / QUARTIERS NORD / REZO CORSE / SALON DE MUSIQUE – IMFP / SAVON NOIRE / SOUND COOKERS / SOUND SISTERS / STUDIO GARLABAN / SUD CONCERTS / SUD CULTURE / LES SUDS À ARLES / TANDEM / THÉÂTRE DE L'OEUVRE / UBITECH / UMANOIA

IDENTITÉ DES ADHÉRENTS AYANT RÉPONDU

La surreprésentation de structures implantées dans les Bouches-du-Rhône s'explique en partie par l'histoire du PAM, initié par des acteurs et actrices de ce Département, mais surtout, celui-ci reste largement le plus peuplé (plus de 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population totale de la région Sud) et présente par ailleurs une densité 4 fois supérieur à celle de la France entière (410 habitants au km², contre 24 habitants par km² pour les Alpes-de-Haute-Provence, par exemple).

Néanmoins, le PAM agit depuis 2025 pour une meilleure représentation territoriale par la mise en œuvre de rencontres territoriales.



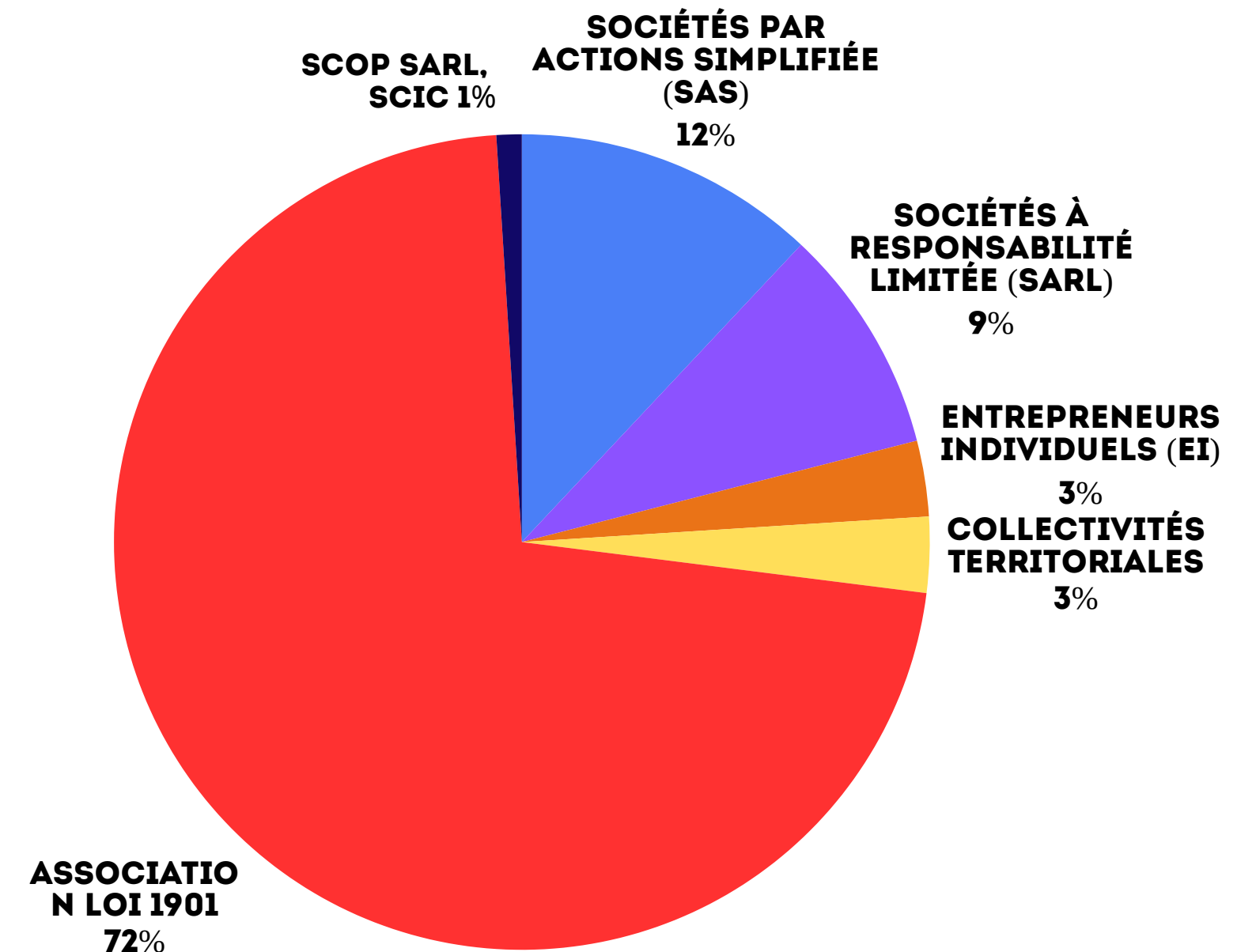
Répartition régionale des structures répondantes en pourcentage

RÉPARTITION DES STRUCTURES PAR RAISON SOCIALE

En matière de structuration juridique, les associations loi 1901 dominent largement parmi nos adhérents du secteur, représentant 70 % des structures. À l'inverse, les modèles à but lucratif, tels que les SARL, SAS ou entreprises individuelles, ne comptent que pour 23 % des entités. Cette répartition est similaire à celle observée dans d'autres régions comme les Hauts-de-France ou la Normandie, où les associations restent également majoritaires.

Du point de vue de l'ancienneté, les associations loi 1901 affichent une médiane de création en 2003, ce qui correspond à une moyenne d'existence de 23 ans. La plus ancienne d'entre elles remonte à 1965, tandis que la plus récente a été fondée en 2024. En comparaison, les structures à but lucratif sont bien plus jeunes, avec une moyenne d'âge de 10 ans, reflétant un développement plus récent de ces modèles.

Enfin, 70 % des structures interrogées disposent de locaux. Parmi elles, 56 % optent pour la location, 26 % bénéficient de locaux mis à disposition (par des collectivités ou des partenaires), et seulement 13 % sont propriétaires de leurs espaces. Ces données révèlent une forte dépendance à des solutions externes pour l'accès aux locaux, un enjeu clé pour la stabilité des acteurs du secteur.



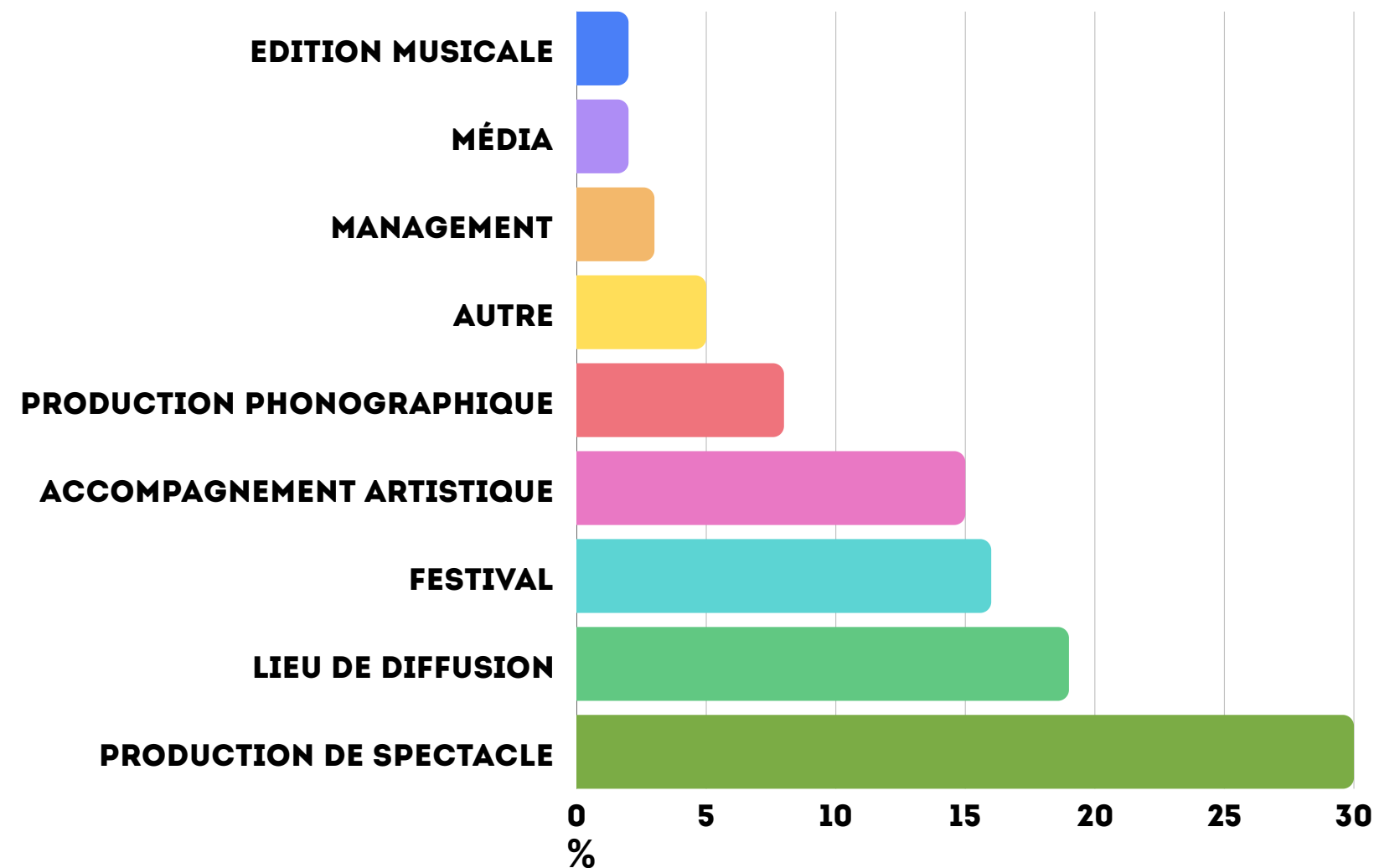
RÉPARTITION DES STRUCTURES PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE



Une singularité régionale se dessine : ici, les structures productrices de spectacles — celles qui ne disposent pas de lieu fixe pour accueillir le public — occupent une place bien plus importante que dans d'autres territoires. Alors que dans d'autres régions, les lieux de diffusion dominant généralement le paysage, cette tendance s'inverse dans les Hauts-de-France ou la Normandie, mais aussi, par exemple, en Occitanie. Là-bas, selon les données 2023 de la fédération Octopus, la moitié des membres se consacrent à l'organisation de concerts, contre seulement 35 % dans notre périmètre (en cumulant lieux de diffusion et festivals). Une différence qui interroge : est-ce l'effet d'un écosystème plus tourné vers la création que vers l'accueil ? Ou le signe d'une dynamique particulière, où la production prime sur la diffusion ?



RÉPARTITION DES STRUCTURES PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE



Enfin, la pluriactivité apparaît comme une norme : **97 %** des structures déclarent exercer **une ou plusieurs activités secondaires**. Parmi les plus fréquentes, on trouve l'accompagnement artistique, bien sûr, mais aussi la production de spectacles, la production phonographique, l'organisation de festivals ou encore l'éducation artistique et culturelle. Une diversité qui dépasse la simple accumulation de tâches : elle révèle une logique de complémentarité, une capacité à tisser des liens entre des métiers a priori distincts. Comment articulent-ils ces différentes orientations ? Autant de questions qui mériteraient une exploration approfondie.

Une autre particularité marquante : la production phonographique et l'édition musicale, souvent reléguées au second plan, représentent ici 10 % des activités — soit plus du double des proportions observées dans les régions comparées. Un signal fort, qui suggère une vitalité accrue de ces filières, ou peut-être une spécialisation plus poussée des acteurs locaux.

ACTIVITÉS DES ADHÉRENTS : CHIFFRES CLÉS

Le spectacle vivant : un demi-million d'entrées !

La diffusion de concerts dessine un paysage riche et contrasté. En 2024, ce sont plus de **565 837 billets** dans les salles et festivals du réseau, attirés par 3 010 groupes ou artistes solo. Parmi eux, 868 soit près de 30 % sont originaires des régions Sud et Corse, un ancrage territorial qui se confirme.

Mais où se pressent ces publics ? Les 14 festivals de la région, avec leurs 180 356 entrées (soit 12 883 par événement en moyenne), offrent une effervescence ponctuelle, tandis que les 17 lieux de diffusion — véritables piliers de la scène locale — accueillent à eux seuls 385 481 spectateurs (pour une moyenne de **22 675 entrées par structure**). Une différence qui souligne le rôle central de ces espaces dans la vie culturelle quotidienne.

Du côté des structures productrices de spectacles, l'engagement local est encore plus marqué. Sur les 460 artistes ou groupes proposés dans leurs catalogues, 237, soit plus de la moitié, sont issus des régions Sud et Corse. Un choix assumé, qui se traduit aussi dans leur activité : 2 334 représentations ont été produites, dont plus de 30 % sur le territoire même. Un ancrage qui dépasse la simple programmation, pour devenir une véritable identité.

La musique enregistrée et l'Éducation Artistique et Culturelle

La Production musicale enregistrée

Sur la période étudiée, 26 productions musicales (albums, EP ou compilations) ont été réalisées par 7 structures de production. Plus de la moitié de ces productions concernent des artistes issus des régions Sud et Corse. Par ailleurs, les droits d'édition de 23 groupes ou artistes solos sont gérés par 2 structures spécialisées dans l'édition.

Accompagnement artistique et Éducation artistique et culturelle (EAC) : des enjeux à explorer

L'enquête ne couvre ni l'activité des 13 structures d'accompagnement artistique — qui représentent une part significative d'emplois et de subventions, comparable à celle des festivals et lieux de diffusion — ni leur public. De plus, aucune donnée n'a été collectée sur l'Éducation artistique et culturelle (EAC). Ces deux aspects, bien qu'absents des analyses quantitatives, mériteraient d'être approfondis lors de prochaines études, ne serait-ce que pour souligner leur importance dans le paysage culturel et en préciser leur contour.

ANALYSE DE L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES CULTURELLES : PRÉCARITÉ, GENRE ET ENJEUX DES AIDES PUBLIQUES

Sur la période de l'enquête, **76 % des structures répondantes** ont eu recours à l'emploi salarié, et **55%** ont accueilli au moins un stagiaire.

L'emploi permanent

Les résultats de l'enquête révèlent que 76 % des structures culturelles interrogées ont recours à l'emploi salarié, représentant un total de **780 postes en CDI ou CDD**. Cependant, ce chiffre contraste avec le nombre d'équivalents temps plein (ETP), qui s'élève à seulement 295. Cette disparité s'expliquerait principalement par la prédominance de contrats à durée déterminée (CDD) de courte durée et de temps partiels, bien que le questionnaire n'ait pas permis de distinguer précisément les CDD de moins de 6 mois de ceux de plus longue durée. Cette situation illustre la précarité structurelle de l'emploi dans le secteur culturel, où les contrats courts et les temps partiels semblent être la norme plutôt que l'exception.

Une répartition genrée des effectifs et des postes à responsabilité

Parmi les 780 salariés, **51 % sont des femmes** (soit 399 personnes), mais elles représentent 60 % des ETP. Par ailleurs, 42 femmes occupent des fonctions de direction, un chiffre qui, bien qu'encourageant, ne permet pas d'évaluer une réelle parité sans connaître le nombre d'hommes occupant des postes équivalents. Cette donnée soulève des questions sur l'accès des femmes aux postes décisionnels et probablement la persistance d'inégalités structurelles dans le secteur.

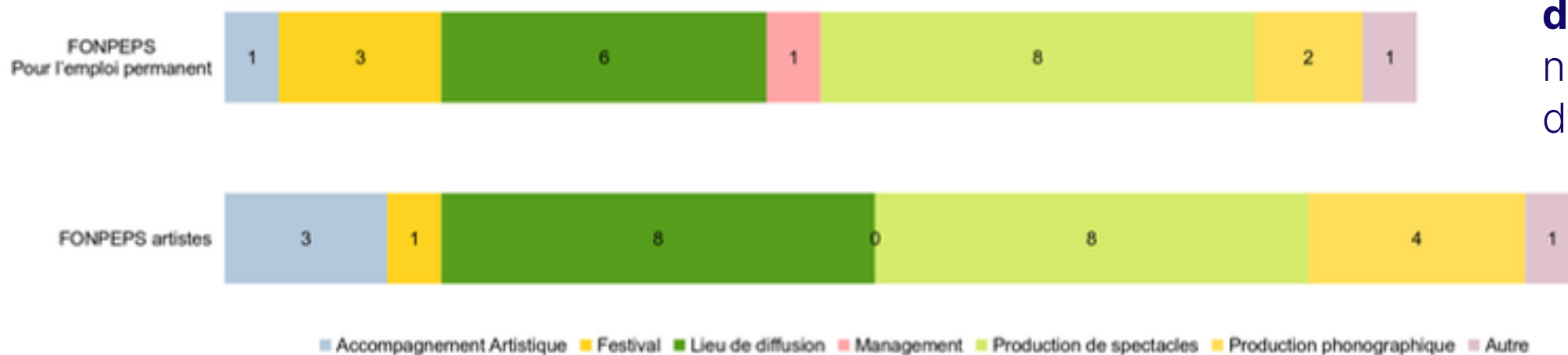
Le nombre moyen de personnes employées en CDI ou CDD par structure est donc de 12 pour 4,5 ETP, en excluant du panel trois répondants au titre de collectivité territoriale.

ANALYSE DE L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES CULTURELLES : PRÉCARITÉ, GENRE ET ENJEUX DES AIDES PUBLIQUES

Le recours massif aux intermittents du spectacle

Les contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) pour les intermittents sont largement utilisés : **73 % des structures y ont recours**, pour un total de 692 ETP. En moyenne, cela représente 8 ETP par structure, un chiffre qui atteint 11 ETP si nous prenons en compte uniquement les entreprises ayant eu recours au CDDU. Ce recours massif aux CDDU confirme la dépendance du secteur culturel à l'intermittence et particulièrement pour les festivals; un modèle qui, s'il offre une flexibilité indispensable, interroge aussi sur la stabilité et la sécurité des parcours professionnels.

RÉPARTITION DES STRUCTURES AYANT EU RECOURS AU FONPEPS PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE



Des aides à l'emploi sollicitées mais menacées

Près de la moitié des structures employeuses (**49 %**) bénéficient d'une **aide à l'emploi permanent**, principalement via le **FONPEPS (Fonds national pour l'emploi dans le spectacle)**, qui couvre **67 % de ces aides**.

Le FONPEPS pour l'emploi permanent est très largement utilisé par les producteurs de spectacles et les lieux de diffusion mais aussi dans une moindre mesure la production phonographique et les festivals.

Le FONPEPS pour l'emploi artistique est également très sollicité pour les producteurs de spectacles et lieu de diffusion. **37 % des structures** en bénéficient, soulignant l'importance cruciale de ce fonds pour la survie économique des acteurs culturels.

Cependant, ce dispositif est aujourd'hui **menacé par le décret du 30 décembre 2025**, qui prévoit de réduire les niveaux d'aide et d'introduire de nouvelles conditions d'accès, risquant d'aggraver la précarité dans le secteur.

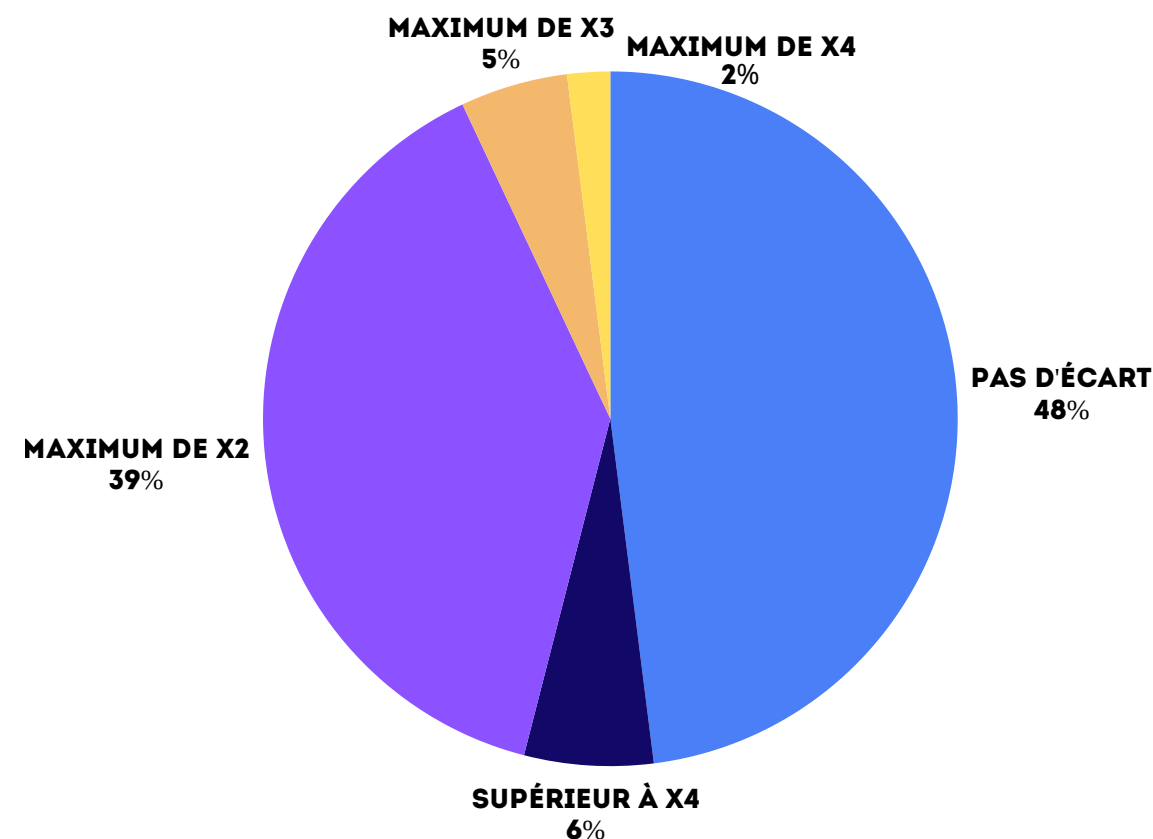
ANALYSE DE L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES CULTURELLES : PRÉCARITÉ, GENRE ET ENJEUX DES AIDES PUBLIQUES

Équité salariale

Enfin, 48 % des structures employeuses déclarent ne pas appliquer d'écart de rémunération au sein d'une même équipe.

87 % pratiquent un écart du double maximum entre la rémunération la plus faible et la plus élevée.

ÉCART DE SALAIRES AU SEIN DES STRUCTURES EMPLOYEUSES



En conclusion, ce chapitre met en lumière quatre défis majeurs pour le secteur musical en région :

1. **La présomption d'emplois précaires**, marquée par une surreprésentation des CDD et l'embauche de très nombreux CDDU qui méritera, l'année suivante, une étude plus précise.
2. **La sollicitation forte des dispositifs d'aides**, dont la réduction pourrait aggraver une situation déjà tendue.
3. **Des écarts de salaires très modérés**
4. **Le recours aux stagiaires**

Nous le mesurons déjà mais ces constats appellent à une réflexion approfondie sur les politiques publiques et les modèles économiques du secteur, afin de garantir des conditions de travail plus stables.

ANALYSE DES DONNÉES RELATIVES AU CONTRAT DE FILIÈRE, AUX AFFILIATIONS PROFESSIONNELLES ET CONVENTIONS

Adhésion au Contrat de filière et utilisation des aides

Les résultats de l'enquête révèlent que **82 % des structures interrogées** sont affiliées au Centre National de la Musique (CNM). Cependant, seulement **23 % d'entre elles** ont sollicité une aide dans le cadre du Contrat de filière. Cette disparité soulève des interrogations quant à l'**adéquation des critères d'éligibilité** et à la pertinence des dispositifs proposés.

Parmi les demandes d'aides formulées, **45 % concernent la structuration des entreprises de production, tandis que 30 % visent le développement de projets liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Cette dernière thématique suscite un intérêt marqué parmi les structures interrogées : **49 % d'entre elles** déclarent mener des actions dans ce domaine, financées par d'autres sources que le Contrat de filière. Les priorités identifiées incluent principalement :

- **la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS),**
- **la promotion de l'égalité entre les genres,**
- **la mise en œuvre de la transition écologique.**

ANALYSE DES DONNÉES RELATIVES AU CONTRAT DE FILIÈRE, AUX AFFILIATIONS PROFESSIONNELLES ET CONVENTIONS

Dynamique collective et affiliations professionnelles

En matière d'engagement collectif, près de **50 % des structures** sont affiliées à au moins une fédération en complément du PAM. Les principales fédérations citées sont :

- **Fédélima (10 %),**
- **Zone Franche (9 %),**
- **Félin (8 %),**
- **FAMDT (6 %),**
- **AJC (3 %).**

Par ailleurs, **48 % des structures** adhèrent à un syndicat d'employeurs, avec une prédominance du **Syndicat des Musiques Actuelles (SMA)**, qui représente **81 % des cas**.

78 % des structures répondantes adhèrent à une convention collective dont à :

- 41 % : Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC)
- 20 % : Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant (CCNSV)
- 7 % : Convention Collective Nationale de l'Édition Phonographique
- 6 % : Convention Collective Nationale Éducation, Culture, Loisirs et Animation (ÉCLAT)

Conventions avec l'État

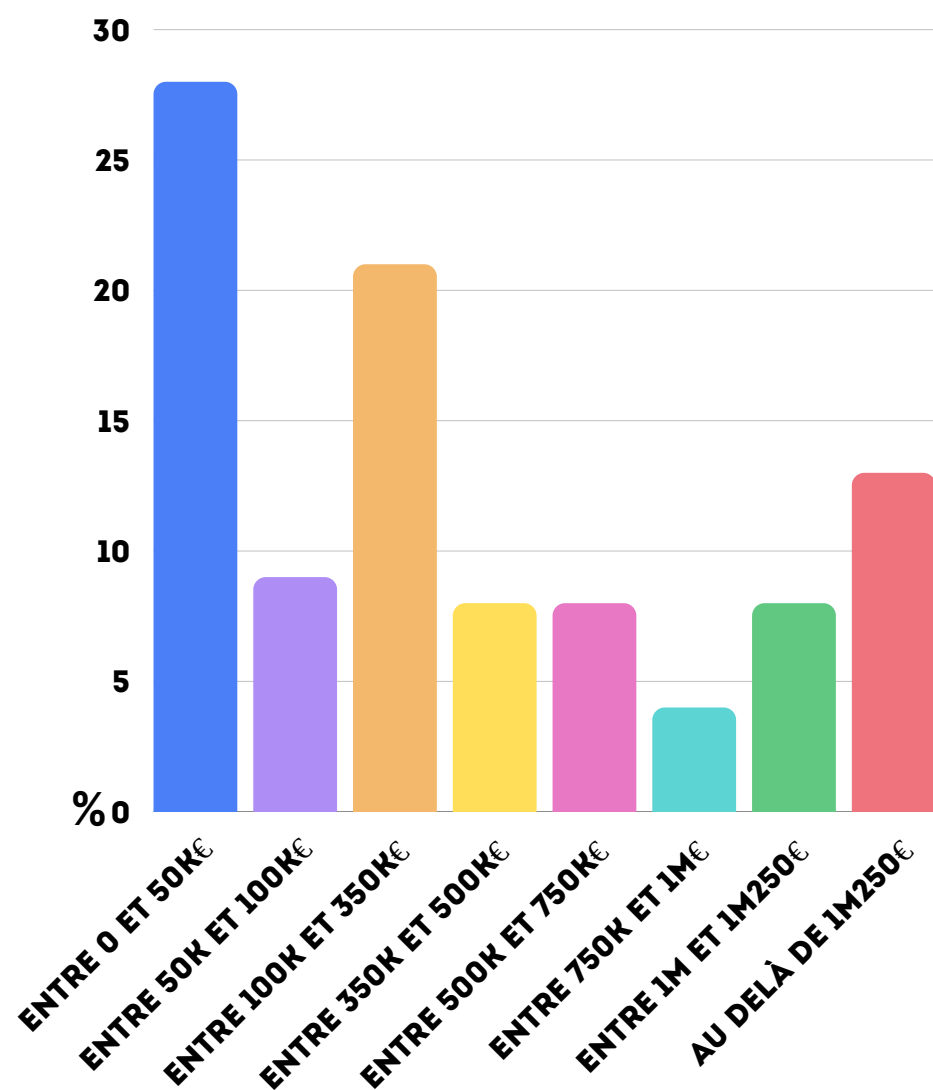
Seulement 14 % des structures ayant répondu à l'enquête disposent d'une convention pluriannuelle avec l'État. Parmi ces structures, on dénombre cinq lieux labellisés Scène de Musiques Actuelles (SMAC), ce qui représente 29 % des lieux de diffusion inclus dans le panel.

Cette observation invite à interroger les autres formes de conventions pluriannuelles, notamment celles conclues avec les collectivités territoriales. Il serait pertinent d'analyser le nombre de structures signataires de ces conventions, ainsi que leur répartition géographique et thématique. En effet, ces partenariats locaux constituent un indicateur clé de la structuration du secteur, en particulier pour les acteurs qui ne bénéficient pas d'un label national.

INDICATEURS BUDGÉTAIRES

Les résultats présentés dans cette section s'appuient sur **85 questionnaires exploitables**. Ils offrent un premier éclairage sur les **volumes budgétaires des structures** interrogées, ainsi que sur les **subventions** dont elles bénéficient. Pour affiner cette analyse, il sera nécessaire d'enrichir le questionnaire afin d'approfondir la compréhension des **modèles économiques** en jeu.

RÉPARTITION DES BUDGETS DES STRUCTURES PAR TRANCHE



Répartitions des budgets déclarés

28 % des structures interrogées se situent dans la tranche la plus modeste, avec un **budget annuel inférieur à 50 000 €** et plus du tiers des structures adhérentes ont un budget inférieur ou égale à 100.000 euros (37%).

Seules 20 % des structures ont un budget supérieur à 1 000 000 €.

Subventions : répartition et tendances

67 % des structures ont perçu au moins une subvention durant la période couverte par l'enquête. Le **volume global des subventions** s'élève à **15 930 128 €**, avec une répartition marquée :

- **Les communes** constituent le premier contributeur, représentant **47 % du total** des aides soit **7 414 686 €**.
- Les **intercommunalités** n'interviennent qu'à hauteur de **5 %** (727 071 €)
- Le soutien des **villes est près de 4 fois supérieur** à celui de la **Région Sud (12%)** et des **départements** (13 %).
- Le Centre national de la Musique contribue à hauteur de **1 451 500 € soit 9%**

Quant à l'Etat (DRAC) son apport représente 1 368 000 € soit **9% du montant global**.

INDICATEURS BUDGÉTAIRES

Le montant global des aides publiques se répartit en région de la façon suivante : 86% dans le département des Bouches-du-Rhône et 14% dans les autres départements.

La Région contribue à hauteur de 1 868 600€ soit 12% des subventions globales mais le montant médian de ses subventions pour les structures situées dans les BDR sont égales à 0 €. Ce qui signifie que la moitié des membres du PAM du département 13 ne touchent rien de la Région.

Le département des Bouches-du-Rhône attribue 1 293 184 € soit 62% du montant global et les autres départements 791 500 €, soit 38%. Toutefois, le faible nombre de répondants, et donc de données chiffrées, parmi les adhérents des autres départements ne permet pas de confirmer la prépondérance des financements du département des Bouches-du-Rhône à l'échelle de l'ensemble des départements de la Région pour le secteur musical.

De la même façon, 87 % des aides attribuées par le Centre national de la musique à nos adhérents concernent des structures situées dans les Bouches-du-Rhône. Ce résultat reflète en partie un biais d'échantillonnage, lié à la faible représentativité des répondants des autres départements.



INDICATEURS BUDGÉTAIRES

Montants moyens et disparités

En moyenne, chaque structure perçoit **187 413 €** de subventions. Cependant, cette moyenne masque de forts écarts : la **valeur médiane** s'établit à **37 052 €**, indiquant que la moitié des structures reçoivent un montant inférieur à ce seuil. Par ailleurs, **51 % des répondants** constatent une **baisse de leur soutien financier** par rapport à la période précédente.

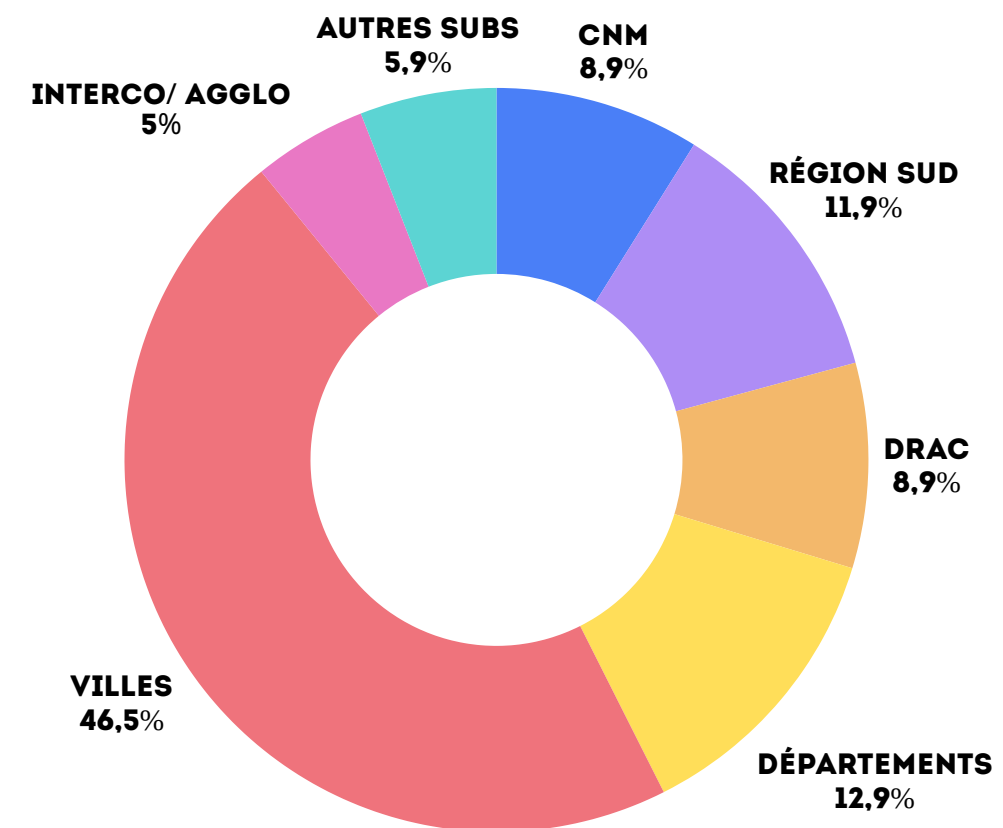
Comparaison avec d'autres territoires

À titre de comparaison, les membres répondant du panorama Haute-Fidélité 2023 pour les Hauts-de-France bénéficient en moyenne de 356 261 € de subventions, soit près du double de la moyenne observée dans cette enquête.

Mécénat

Il est à noter que **20 % des structures répondantes** ont bénéficié d'un **soutien sous forme de mécénat**. Ce résultat, bien que significatif, appelle une analyse complémentaire. Il conviendrait d'étudier plus en détail **le volume financier** de ces contributions, ainsi que **la nature des partenariats** (mécénat financier, en nature, ou compétences) et leur impact sur la stabilité économique des structures concernées.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS



CONCLUSION

Ce premier panorama des adhérents du PAM pour l'année 2024 révèle des données intéressantes, dont nous ne disposions pas jusqu'alors avec précision. Toutefois, il reste nécessaire d'enrichir certains indicateurs afin d'affiner nos analyses.

Une nouvelle enquête est prévue en 2026 pour approfondir ces aspects et étudier l'évolution de la filière, dans une perspective comparative.



Manar AL MOUADMANI, chargée de communication
communication@le-pam.fr | 04 91 52 81 15

Kit com PAM

PAM PÔLE DE COOPÉRATION
DES ACTEURS DE
LA FILIÈRE MUSICALE
EN RÉGION SUD & CORSE

Le **PAM** (Pôle de coopération des Acteurs
de la filière Musicale en Région Sud et Corse)
16 rue du Jeune Anacharsis, 13001 Marseille
www.le-pam.fr | [Instagram](#) | [LinkedIn](#) | [Facebook](#)